

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 275**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable de structure d'accueil touristique

Nouvel intitulé : Responsable de structure d'accueil touristique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut national de formation et d'application (INFA) | Directeur de l'INFA

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le champ d'intervention du responsable de structure d'accueil touristique comporte les activités suivantes : 1) Gestion et entretien du patrimoine bâti

- 2) Gestion du personnel
- 3) Gestion restauration économat
- 4) Gestion financière
- 5) Commercialisation de la structure
- 6) Gestion hébergement
- 7) Fonction animation
- 8) Fonction communiquer, s'informer

Les capacités attestées sont les suivantes : 1) Gestion et entretien du patrimoine

- Connaître et savoir appliquer des normes de sécurité en vigueur
- Savoir réaliser un inventaire
- Savoir recruter du personnel d'entretien
- 2) Gestion du personnel
 - Connaître la législation du travail et les contraintes administratives de l'employeur
 - Savoir définir un poste de travail
 - Savoir mener un entretien d'embauche
 - Savoir mener un entretien de régulation ou d'appréciation
 - Connaître les dispositifs de la formation
 - Savoir animer une réunion
 - Savoir déléguer
 - Savoir définir des objectifs
- 3) Gestion restauration économat
 - Connaître et appliquer la réglementation des normes d'hygiène alimentaire
 - Savoir adapter menu, production et matériel
 - Connaître les règles de base de la diététique
 - Connaître les postes de travail relatifs à la restauration
 - Savoir calculer et maîtriser la prime alimentaire
 - Savoir mettre en place et respecter les normes HACCP
- 4) Fonction gestion financière
 - Connaître la logique comptable et les outils de la comptabilité
 - Savoir établir un budget et des tableaux de bord
 - Savoir établir un plan de trésorerie
 - Savoir établir un plan d'amortissements
 - Savoir calculer des prix de revient
 - Savoir utiliser les ratios de gestion pour analyser l'activité et la performance
- 5) Fonction commercialisation
 - Connaître et savoir appliquer les principes de base du marketing touristique
 - Connaître et anticiper les attentes de la clientèle
 - Savoir construire un prix de vente
 - Connaître des techniques de vente
- 6) Fonction hébergement
 - Connaître les différentes techniques d'accueil
 - Savoir organiser le travail d'une équipe
 - Savoir optimiser le remplissage des différents hébergements

7) Fonction animation

- Connaître les principes de base de l'animation
- Savoir lire et adapter un programme d'animations
- Savoir réaliser le budget d'une animation
- Savoir identifier les attentes de la clientèle
- Connaître les règles de sécurité relatives à la pratique d'activités sportives et de loisirs

8) Fonction communiquer, s'informer

- Connaître les principes de bases de la communication
- Savoir utiliser les techniques de communication orale et écrite
- Savoir utiliser des logiciels de bureautique
- Savoir animer une réunion
- Connaître les modes et lieux de ressources d'information
- Savoir conduire un entretien
- Connaître et situer l'ensemble des opérateurs d'un territoire
- Savoir synthétiser des informations

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Le Responsable de structure d'accueil touristique exerce dans :
- les villages vacances (effectif de 10 à 50 personnes)
 - les résidences de tourisme ou tout type de structure d'hébergement /restauration (effectif de 2 à 15 personnes)
 - les hôtelleries de plein air (effectif de 2 à 15 personnes).

- Directeur de Village Vacances : (Responsabilités : autonomie complète sur l'ensemble des fonctions ou parfois placé sous la responsabilité d'un Directeur d'Exploitation). - Responsable d'Hébergement/adjoint de direction : gestion de la fonction hébergement d'un équipement d'Accueil Touristique (placé sous la responsabilité du Directeur)
- Responsable de Restauration/adjoint de direction : gestion de la fonction restauration d'un équipement d'Accueil Touristique (placé sous la responsabilité du Directeur)
- Responsable, Directeur d'équipement hôtelier (dur ou plein air) : gestion globale d'un équipement ; souvent propriétaire et créateur de cet équipement (autonomie complète sur l'ensemble des fonctions).

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

G1404 : Management d'établissement de restauration collective

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification concerne les blocs de compétences ci-dessus.

Modalités d'évaluation :

- Devoir sur table,
- Evaluation formative individuelle par des entretiens avec les formateurs,
- Evaluation en entreprise avec le tuteur de stage (durée du stage : 17 semaines)
- Rapport de stage,
- dossiers professionnels correspondant aux unités de compétence ; soutenances.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	6 personnes extérieures à l'organisme
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique au niveau III.

Arrêté du 5 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1976 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

<http://www.infa-formation.com>

Lieu(x) de certification :

INFA 5/9 rue Anquetil
94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique au niveau III.

Certification suivante : Responsable de structure d'accueil touristique